



COMITE SYNDICAL DU
SIVALODET

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

Convoquée le 14 avril 2022

Le comité syndical s'est réuni le 26 avril 2022, à 18 heures, à Ergué-Gabéric (salle de l'Europe), sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, président.

Nombre de membres en exercice : 34

PRÉSENTS :

MM. Jean-Paul COZIEN, Gilbert GRAMOULLE, Daniel LE BIGOT, David LE GOFF, Mmes Françoise DORVAL, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, MM. Patrick TROGLIA, Georges-Philippe FONTAINE, Pierre-André LE JEUNE, Paul BOEDÉC, Erwan CROUAN, Michel LE ROUX, Philippe ANSQUER, Mmes Joëlle LE BIHAN, Mme Annaïg LE MEUR, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Gwenaëlle PEZENNEC

SUPPLEANTS :

M. Ronan HASCOET supplée M. Jacques GOUEROU
M. Nicolas POSTIC supplée M. René LE BARON

ABSENTS EXCUSES :

MM. Raymond MESSAGER, Jean-René CORNIC, Arnaud PLATEL, Eric GUEGUEN, Mmes Aurélie DAO, Gaël LE MEUR, Forough-Léa DADKHAH, Annick BARRE, MM. Jean-Claude PERINAUD, Sébastien RUBE, Ronan L'HER, Hervé HERLEDAN, Alain PELIZZA, Christian RIVIERE, Henry MAYEUX

Secrétaire de séance : Mme Annaïg LE MEUR

SIVALODET
COMITE SYNDICAL

Séance du 26 avril 2022
Rapporteur : Jean-Paul
COZIEN

N° 1

Supports de communication externe
Avenant 1 à la convention de groupement de commandes

Les marchés relatifs aux supports de communication externe passés par le groupement de commandes constitué de la ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale, du CCAS de la ville de Quimper, du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, du Sivalodet et du Sidepaq, expireront en 2022 et 2023. Les consultations seront prochainement lancées pour désigner les nouveaux prestataires. Un avenant est nécessaire afin d'ajuster la convention pour ces nouveaux marchés. Le comité devra délibérer sur cet avenant.

Par délibération du 7 novembre 2018, le comité syndical a autorisé la constitution d'un groupement de commandes d'une durée de 6 ans avec la ville de Quimper, le CCAS de la ville de Quimper, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, le Sivalodet et le Sidepaq afin de lancer des consultations communes pour les marchés de supports de communication externe.

Les marchés arriveront à échéance en 2022 et 2023 et les consultations pour de nouveaux marchés seront prochainement lancées.

Il est apparu nécessaire d'y intégrer de nouvelles prestations : l'enregistrement de voix-off et la réalisation de spots radio.

Afin de permettre à la ville de Quimper, coordonnateur du groupement, de lancer une consultation incluant ces prestations, un avenant à la convention de groupement est nécessaire.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour les supports de communication externe, relatif à l'intégration de nouvelles prestations.

Le président,
Jean-Paul COZIEN





COMITE SYNDICAL DU
SIVALODET

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

Convoquée le 14 avril 2022

Le comité syndical s'est réuni le 26 avril 2022, à 18 heures, à Ergué-Gabéric (salle de l'Europe), sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, président.

Nombre de membres en exercice : 34

PRÉSENTS :

MM. Jean-Paul COZIEN, Gilbert GRAMOULLE, Daniel LE BIGOT, David LE GOFF, Mmes Françoise DORVAL, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, MM. Patrick TROGLIA, Georges-Philippe FONTAINE, Pierre-André LE JEUNE, Paul BOEDEC, Erwan CROUAN, Michel LE ROUX, Philippe ANSQUER, Mmes Joëlle LE BIHAN, Mme Annaïg LE MEUR, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Gwenaëlle PEZENNEC

SUPPLEANTS :

M. Ronan HASCOET supplée M. Jacques GOUEROU
M. Nicolas POSTIC supplée M. René LE BARON

ABSENTS EXCUSES :

MM. Raymond MESSAGER, Jean-René CORNIC, Arnaud PLATEL, Eric GUEGUEN, Mmes Aurélie DAO, Gaël LE MEUR, Forough-Léa DADKHAH, Annick BARRE, MM. Jean-Claude PERINAUD, Sébastien RUBE, Ronan L'HER, Hervé HERLEDAN, Alain PELIZZA, Christian RIVIERE, Henry MAYEUX

Secrétaire de séance : Mme Annaïg LE MEUR

**SIVALODET
COMITE SYNDICAL**

**Séance du 26 avril 2022
Rapporteur : Jean-Paul
COZIEN**

N° 2

Décisions du président prises par délégation du comité syndical

Information du comité syndical sur les décisions prises par le président au titre de sa délégation.

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président a reçu délégation du comité dans les conditions décrites par la délibération n° 6 du comité syndical du SIVALODET en date du 18 Septembre 2020, visée en préfecture du Finistère le 1^{er} Octobre 2020.

Le président informe le comité syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

Année 2021

Numéro d'ordre	Date	Intitulé	Montant
13.21.12 DFCP	06/12/2021	Aménagement des ouvrages de Moulin Vert et Moulin au Duc sur la rivière du steïr – EUROVIA BETON	550 000,00 € HT

Année 2022

Numéro d'ordre	Date	Intitulé	Montant
01.22.01 DFCP	14/01/2022	Étude de solutions de protections alternatives contre les inondations sur le bassin versant du Steir – ARTELIA Bâtiment et Industrie	69 175,00 € HT
02.22.01 DCEDP	31/01/2022	Plantation de haies bocagères : fournitures des accessoires (gainés de protection, tuteurs et dalles de paillage) et plantation des haies - SASU HORTIBREIZ - MARCHAND CEDRIC	45 000,00 € HT
03.22.02 DFCP	14/02/2022	Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des ouvrages du Moulin au Duc et du Moulin Vert sur le Steir – ARCADIS	7 375,00 € HT
04.22.03 DCED	22/03/2022	Accord-cadre – Suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de l'Odet 2022/2024 – GIP LABOCEA	75 000,00 € HT

Le comité syndical en prend acte.

Le président,
Jean-Paul COZIEN



REÇU à la PRÉFECTURE
du FINISTÈRE le

- 3 MAI 2022